



Lever un doute en l'etat et dans l'etat

Par **manuel61**, le **30/10/2016** à **10:44**

Bonjour, rnje me suis toujours posé la question: quelle est la différence entre un véhicule vendu en "l'état" et dans "l'état"? rnSans doute y en a-t-il pas mais j'aimerais toutefois m'enlever ce doute de la tête! rnPouvez-vous m'en dire plus svprnMerci à vous tousrnManu

Par **morobar**, le **30/10/2016** à **11:11**

Bonjour, rnAucune différence, et en tout état de cause 2 formules qui ne valent rien sur le plan juridique, un peu comme le fameux "lu et approuvé" et son copain "bon pour accord".

Par **Lag0**, le **31/10/2016** à **10:01**

Bonjour, rnUn véhicule est toujours vendu dans l'état auquel il se trouve ! Cette mention n'a donc aucun intérêt ni, bien sur, aucun effet juridique. Elle n'a pas à figurer sur un acte de vente. rnCertains confondent cette mention avec une clause d'exonération des vices cachés. Il n'en est rien, une telle clause doit être écrite en toute lettre et n'est pas remplacée par la mention "vendu en l'état".